

*Initiatives ministérielles*

À mon avis, on peut dire que ce n'est pas l'ensemble des Canadiens qui en bénéficieront, mais certaines grandes entreprises transnationales de télécommunications. La société AT&T sera, en fin de compte, l'un des principaux bénéficiaires de cette mesure. Les entreprises qui sont maintenant prêtes à accaparer une part très lucrative du marché de l'interurbain en seront les bénéficiaires.

Dans notre pays, le Canadien moyen et l'entrepreneur moyen seront les perdants. Je veux expliquer pourquoi. Avant, je saisisrai toutefois l'occasion qui m'est offerte pour présenter quelques chiffres. Nous ne sommes pas les premiers à envisager la déréglementation dans le secteur des télécommunications et de la téléphonie. D'autres pays ont opté pour cela avant nous et il est inutile de chercher bien loin, car nos voisins du Sud l'ont fait.

Aux États-Unis, il y a quelques années, certains dirigeants politiques ont dit que, à leur avis, la déréglementation de l'industrie du téléphone serait avantageuse pour l'Américain moyen, et ils sont allés de l'avant. En fin de compte, quand on se demande maintenant si les consommateurs moyens ont bénéficié de cette mesure, force est d'admettre qu'il n'en est rien.

Aux États-Unis, les tarifs téléphoniques résidentiels ont doublé, voire triplé, quadruplé et quintuplé dans certains cas. Je vais vous donner un exemple en date d'aujourd'hui, le 15 avril. Je vais utiliser l'exemple de ma localité, car les tarifs varient un peu d'un océan à l'autre.

À Kamloops, le tarif téléphonique de base est de 10,05 \$ par mois. Évidemment, si l'on utilise d'autres services, leurs coûts s'ajoutent à ce tarif résidentiel de base. Dans d'autres localités, ce tarif est moins élevé. Je sais qu'il existe à Thunder Bay une société de téléphone privée dont les taux sont inférieurs à 8 \$ par mois. En gros, depuis de nombreuses années, nous avons bénéficié au Canada d'un secteur réglementé, et je dois ajouter que nos systèmes téléphoniques sont considérés comme étant parmi les plus perfectionnés dans le monde entier.

Des sondages récents ont révélé que 92 p. 100 des Canadiens sont très satisfaits de leur système téléphonique. Cela nous ramène au vieil adage selon lequel si quelque chose n'est pas brisé, il ne sert à rien de le réparer. À mon avis, si le taux de satisfaction des Canadiens était actuellement de 92 p. 100 dans à peu près n'importe quel domaine, ce serait probablement une bonne indication qu'il vaut mieux ne rien modifier. Il vaut mieux ne pas s'en mêler. De toute évidence, la réglementation des télécommunications et de la téléphonie au Canada a fonctionné très bien, et un taux de satisfaction de 92 p. 100 n'est pas à dédaigner.

Le gouvernement a toutefois décidé de modifier tout cela, dans l'intérêt de quelqu'un. Mais faisons plutôt certaines comparaisons. Le tarif de base à Kamloops est de 10,05 \$ par mois. Permettez-moi de vous présenter les tarifs d'un certain nombre de villes américaines choisies au hasard. À Jacksonville, en Alabama, le tarif est de 43,48 \$ par mois, à Phoenix, en Arizona, il est de 24,36 \$, à Little Rock, en Arkansas, il est de 32,01 \$, et à Denver, au Colorado, il est de 32,39 \$ par mois. À Wilmington, dans le Delaware, on paie 22,30 \$ par mois; à Fort Lauderdale, en Floride, 29,10 \$ par mois; à Twin Falls, en Idaho, 28,56 \$ par mois. Voici un exemple encore plus éloquent: à Indianapolis, en Indiana, on paie 47,40 \$ par mois, à Sioux City, en Iowa, 36,30 \$ par mois et à Louisville, au Kentucky, 47,76 \$ par mois.

• (1325)

Vous commencez à comprendre, monsieur le Président. J'ai ici une liste de plusieurs dizaines de villes, compilée à la suite d'une petite enquête que nous avons faite pour avoir une idée des répercussions que la déréglementation a eues pour ces villes américaines. Encore une fois, je pense qu'on peut honnêtement prédire que d'ici quelques années, les habitants de Kamloops ne paieront pas 10,05 \$ par mois. Ils paieront probablement le tarif que nous voyons à Tulsa, en Oklahoma, de 34 \$ par mois, ou à Eugene, en Oregon, où il est de 37 \$ par mois. Voilà la réalité.

Il faut comprendre bien clairement ce que nous faisons en l'occurrence. Le gouvernement a ouvert la porte qui permettra aux entreprises d'exiger des hausses de tarif de sorte que le consommateur moyen, l'exploitant moyen de petite entreprise au Canada verront doubler, tripler ou quadrupler leur tarif d'ici quelques années. Voilà manifestement la voie dans laquelle nous nous engageons.

On pouvait voir il y a quelque temps dans le *Wall Street Journal* une page entière de publicité de la AT&T, qui est bien sûr la grande multinationale des télécommunications. Cette publicité s'accompagnait d'une carte géographique. On y disait: «Voici une carte de l'Amérique du Nord où figure présentement une frontière entre le Canada et les États-Unis.» Dès que le projet de loi aura été adopté, nous pourrons gommer cette frontière, car le Canada et les États-Unis vont constituer tout simplement un vaste territoire intégré en ce qui concerne AT&T. Autrement dit, voilà une autre façon de décrire l'accord de libre-échange.

Nous sommes bien sûr maintenant saisis du projet de loi C-62 alors que le Parlement étudie en même temps l'Accord de libre-échange nord-américain. Le Parlement les étudie l'un à côté de l'autre, en parallèle. Nous savons que l'ALÉNA englobe le Mexique.